

d'honneur, Directeur des enfants assistés de la Seine, âgé de cinquante deux ans et de Jeanne Marcelly, femme Comnat, bouclière, âgée de vingt neuf ans, tous deux domiciliés à Corvey et amis de l'épouse. Les époux, leurs pères, mères et témoins ont signé avec nous le présent acte après lecture faite.

Elle Chant  
J. Chant  
J. Chant  
J. Chant

N°3  
Charrier Jules André  
Biquet Marie  
Lemaitre Eugénie  
9 Février

Le mardi neuf cent quatre-vingt sept, à onze heures du matin, devant nous Charles de Candolle, adjoint au maire, faisant en l'absence de ce dernier, fonctions d'officier de l'état civil de la commune de Corvey, chef-lieu de canton, département de l'Yonne, sont comparus publiquement en la maison commune: Jules André Charrier, employé de chemin de fer, domicilié à Corvey, âgé de vingt trois ans, né à Corvey (Nièvre) le dix sept avril mil huit cent quatre vingt ans, qu'il résulte de l'acte de naissance, qu'il nous a produits, fils majeur, célibataire et légitime de Marie Adolphe Charrier, régisseur, âgé de cinquante ans et de Marie André son épouse, sans profession, âgée de quarante huit ans, demeurant ensemble aux Gylots, commune de Corvey, présents et consentants au mariage de leur fille d'une part, Et Marie Eugénie Biquet, sans profession, âgée de vingt trois ans née à Corvey le quatre décembre mil huit cent quatre vingt ans, qu'il résulte de l'acte de naissance que nous nous sommes fait représenter, fille majeure, célibataire et légitime de Marie Camille Biquet, menuisier, âgée de cinquante ans et de Marie Adolphe Charrier son épouse, sans profession, âgée de cinquante deux ans, avec lesquels elle demeure à Corvey, présents et consentants au mariage de leur fille d'autre part. Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux et dont les publications ont été faites en cette commune les deux dimanches consécutifs, vingt quatre et vingt six janvier dernier. Les futurs époux et leurs pères et mères ici présents, après avoir déclaré le mariage indissoluble par nous, ont déclaré qu'ils ont fait l'acte de contrat. Or nous d'habitudin ne nous ayant été signifiés, faisant droit à la réquisition ci-dessus, après avoir donné lecture de l'acte de naissance de l'un, paraphé par nous et par lui et du chapitre VI du titre



du Code civil intitulé (Du mariage) Nous avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se rendre, pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu affirmativement. Déclarés au vu de la loi que Jules André Charrier et Marie Eugénie Biquet sont unis par le mariage. De quoi nous avons dressé acte en présence de Joseph Charrier, maréchal, âgé de quarante cinq ans, demeurant à Corvey (Nièvre) et Pierre Judas, domestique, âgé de trente trois ans demeurant à Corvey le premier oncle et le second cousin de l'épouse de Louis Biquet, menuisier, âgé de vingt neuf ans et de Louis François Cordouet, âgé de soixante deux ans, tous deux demeurant à Corvey, le premier frère et le second grand-oncle de l'épouse. Les époux, les pères et mères des époux et les quatre témoins au présent mariage ont signé avec nous après lecture faite.

M. Biquet  
M. Charrier  
M. Biquet  
M. Biquet  
M. Biquet  
M. Biquet

N°4  
Bergery Louis Maximilien  
Bergery Eugénie Blanche  
6 Juin

Le mardi neuf cent quatre-vingt sept, à onze heures du matin, devant nous, à Paris Paul Dupouy, Maire officier de l'état civil de la commune de Corvey, chef-lieu de canton, département de l'Yonne sont comparus publiquement en la maison commune: Louis Maximilien Bergery, cultivateur, âgé de vingt cinq ans, né en cette commune le quatre novembre mil huit cent cinquante deux ans, qu'il résulte de son acte de naissance que nous nous sommes fait représenter, fils majeur, célibataire et légitime de Maxime Bergery, cultivateur, âgé de cinquante quatre ans et de Marie Camille Sable, son épouse, sans profession, âgée de quarante huit ans, avec lesquels il demeure à la Bourassière, commune de Corvey, présents et consentants au mariage de leur fille d'une part, Et Eugénie Blanche Bergery, couturière, âgée de vingt ans, née en cette commune le vingt neuf octobre mil huit cent quatre vingt trois ans, qu'il résulte de son acte de naissance que nous nous sommes fait représenter, fille mineure, célibataire et légitime de Blument Eugène Bergery, cultivateur, âgé de quarante neuf ans et de Marie Adolphe Charrier, son épouse, sans profession, âgée de quarante cinq ans, avec lesquels elle demeure aux Gylots (Nièvre), commune de Corvey, présents et consentants au mariage de leur fille d'autre part. Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux et dont les publications ont été faites en cette commune les deux dimanches consécutifs vingt deux et vingt neuf mai dernier. Les futurs époux et